

DELIBERATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 16 mars 2021

Délibération n°11 - 2021 relative au compte financier 2020 de la fondation universitaire

Vu le code de l'éducation et notamment son article L712-3-IV-2°,

Vu l'article R719-201 du code de l'éducation ;

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Article premier :

Le conseil d'administration approuve le compte financier de la fondation universitaire pour l'exercice 2020.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	25
Majorité absolue	19	Membres représentés	/
Nombre de pouvoirs	/		

Décompte des suffrages

Votants	25	Pour	22	Contre	0	Abstentions	3
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée



Visa du Président



Guillaume GELLÉ

Document en annexe au présent extrait : Bilan, compte de résultat et annexe fondation

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 26/03/2021

Document mis en ligne le : 26/03/2021